Résolutions

Conseil économique, social
et environnemental

Agir
pour un espace public égalitaire

février 2020

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité
Conseil économique
social et environnemental

Les éditions des
Journaux officiels

2020-04

NOR : CESL1100004X

mardi 25 février 2020

JOURNAL OFFICIEL
DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Mandature 2015-2020 – Séance du mardi 25 février 2020

AGIR POUR UN ESPACE PUBLIC EGALITAIRE

Résolution présentée par le Bureau

sur proposition de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité

Lilâ Le Bas, rapporteure

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 22 octobre 2019, conformément à l'article 24 du Règlement intérieur. Le bureau a confié à la délégation aux droits des femmes et à l'égalité la préparation d'une résolution portant sur *Agir pour un espace public égalitaire*. La délégation a désigné Mme Lilâ Le Bas comme rapporteure.

Sommaire

- **Résolution _____ 3**
  - Exposé des motifs 3
  - Résolution 7
- **Déclarations des groupes_____ 10**
- **Scrutin _____ 23**
- **Notes de fin _____ 25**

AGIR POUR UN ESPACE PUBLIC EGALITAIRE[a]

Exposé des motifs

A la veille des élections municipales, le CESE souhaite rappeler que, pour devenir durables, nos territoires doivent être mixtes, égalitaires et inclusifs. Repenser nos territoires pour faire face aux différentes fractures et transitions et à l'urgence climatique implique de prendre pleinement en compte l'enjeu du genre.

L'espace public se définit comme « *les endroits accessibles au(x) public(s), arpentés par les habitants, qu'ils résident ou non à proximité* », ce qui inclut par exemple les rues, les places, mais également des lieux privés ouverts au public tels que des centres commerciaux[1]. L'espace public est un bien commun, ouvert à toutes et à tous. Il est longtemps resté à l'écart des réflexions sur les inégalités de genre. Au cours des années 2010, plusieurs travaux ont mis en lumière le fait que cet espace n'était pas vécu de la même manière par les femmes et les hommes.

1. Un espace public qui n'est pas neutre

1.1 Des modalités d'occupation de l'espace public différenciées selon le genre

Plusieurs études[2] ont montré que les hommes sont les usagers majoritaires de l'espace public et que les femmes tendent à en être exclues. Tandis que les femmes l'utilisent principalement à des fins utilitaires et de déplacements (liés au travail, aux tâches domestiques et familiales), les hommes l'occupent davantage de manière stationnaire ou à des fins de loisirs. Des observations et comptages menés dans plusieurs agglomérations l'ont montré : à titre d'exemple, une étude commandée par la Communauté urbaine de Bordeaux dans plusieurs lieux de la ville révèle une fréquentation majoritairement masculine (voire exclusivement en soirée et en nuit)[3]. Ces tendances concernent tant les quartiers prioritaires de la ville que les lieux centraux et touristiques comme le montre l'étude de l'association « Genre et Ville » sur la place du Panthéon à Paris[4].

La construction de rôles hiérarchisés entre les femmes et les hommes et sa traduction dans l'espace public se préfigure dès le plus jeune âge. Les études de la sociologue Edith Maruéjouls montrent que la configuration des cours de récréation tend à placer les garçons au centre et à reléguer les filles en périphérie[5]. Son analyse des équipements de loisirs destinés aux jeunes (city-stades, skate-parks, salles de pratique de musiques actuelles…) dans l'agglomération bordelaise[6] montre qu'ils sont quasi exclusivement utilisés par les garçons au détriment des filles. Ces

[a] **L'ensemble de la résolution a été adoptée à l'unanimité des votantes et des votants.**

dernières disparaissent des équipements et espaces publics destinés aux loisirs des jeunes à partir de la préadolescence[7]. Ces constats sont corroborés par les diagnostics menés par l'association « Genre et Ville » à la demande de plusieurs collectivités en France[8].

1.2 L'espace public comme « projection au sol » des rapports de genre

Ces travaux montrent l'existence d'un continuum des inégalités femmes-hommes entre l'espace public et d'autres enjeux économiques et sociaux : ce qui se passe dans l'espace public reflète l'organisation de l'espace privé et la valeur différente accordée aux sexes.

Comme le rappelait la sociologue Marylène Lieber[9], les femmes subissent des *« rappels à l'ordre sexués, des petits actes qui n'ont rien de grave mais qui leur rappellent sans cesse qu'elles sont des proies potentielles dans l'espace public »*[10]*.* Les violences systémiques faites aux femmes structurent l'espace public : les comportements violents à leur égard (insultes, blagues, harcèlement…) contribuent à la ségrégation de l'espace[11].

La place seconde accordée aux femmes se reflète en outre dans la toponymie des villes : les femmes restent très sous représentées dans les noms donnés aux voies et équipements publics.

1.3 Les biais de genre dans les politiques d'aménagement du territoire

La ville est « *faite par et pour les hommes* », selon la formule du géographe Yves Raibaud. À titre d'exemple, les politiques de mobilité menées sur le territoire prennent souvent mal en compte les besoins spécifiques des femmes, alors qu'elles sont aussi mobiles que les hommes[12].

Dans la plupart des cas, les mobilités sont pensées autour des migrations pendulaires domicile-travail, alors que la mobilité des femmes est - en tendance générale - plus segmentée (par exemple : aller au travail en déposant les enfants à l'école[13]), avec des problématiques d'encombrement (poussettes, courses…) et d'horaires décalés.

Ces besoins sont de surcroît mal pris en compte dans les choix de mobilités promus dans le cadre de la « ville durable » telle qu'elle a été conçue jusqu'à présent. Des solutions a priori consensuelles, comme la piétonisation des voies, l'encouragement des deux roues motorisés et du vélo, du covoiturage, sont rarement interrogées sous l'angle de leur impact sur les inégalités entre femmes et hommes. Or, à titre d'exemple, les cyclistes et usagers de deux roues sont principalement des hommes[14] et le covoiturage est mal adapté aux mobilités multimodales des femmes[15].

De plus, une étude menée en Gironde a montré que 75 % des budgets de loisirs bénéficiaient de facto aux hommes[16], tandis qu'une autre étude menée par la ville de Genève a révélé que 70 % des subventions sportives allouées par la ville bénéficiaient uniquement aux hommes[17].

1.4 Une sous-représentation des femmes dans les processus de décision d'aménagement du territoire

Ces biais de genre sont aussi le reflet de la sous-représentation des femmes dans la « fabrique » et la gestion des territoires. Les femmes ne représentent que 40 %

des membres de conseils municipaux et 17 % des maires, 31,4 % des membres de conseils communautaires et seulement 8 % des présidences d'EPCI[18].

2. Une prise de conscience progressive, encore inégale, des acteurs et actrices des territoires

2.1 Une impulsion décisive des associations

Outre les travaux universitaires, la prise de conscience de l'enjeu du genre dans l'espace public doit beaucoup à la mobilisation d'acteurs et d'actrices associatives qui ont développé des démarches innovantes mêlant réflexion et action de terrain.

L'association « Genre et ville » a par exemple développé plusieurs initiatives en partenariat avec des municipalités (Villiers-le-Bel, Aubervilliers) pour réaménager des espaces publics existants et mettre en pratique leurs constats[19].

Autre exemple, l'association « Womenability » met en lumière les bonnes pratiques inclusives de villes à travers le monde et organise des marches exploratoires et des formations, à destination de personnels d'entreprises ou de collectivités territoriales[20].

Plusieurs associations de terrain se sont également mobilisées sur tout le territoire, pour animer les espaces publics avec une attention portée sur l'enjeu du genre, à l'exemple d'associations comme « Impulsions Femmes » dans les Deux-Sèvres, « Bruit du Frigo » à Bordeaux ou encore « Les Urbain.e.s » à Gennevilliers. D'autres associations se focalisent sur des domaines d'action précis comme le sport (« Liberté aux joueuses »), la culture (les antennes régionales du mouvement « HF») ou le harcèlement de rue (« Stop harcèlement de rue »).

2.2 Des exemples prometteurs de mobilisations de collectivités territoriales, encore trop ponctuels

Cette prise de conscience a aussi été permise par la volonté politique de certaines collectivités territoriales.

La ville de Vienne, en Autriche, fait figure de modèle. Elle a intégré les questions de genre (« *gender mainstreaming* ») dans sa conception de la planification urbaine. Elle a mis cette approche en œuvre dans des opérations d'aménagement en évaluant en amont les attentes et les schémas de mobilités de groupes spécifiques (femmes, enfants, personnes âgées…) et en effectuant un travail particulier sur les ambiances et qualités d'usage.

En France, plusieurs municipalités ont intégré le genre dans leur politique urbaine. La ville de Villiers-le-Bel a mené des opérations de réaménagement[21]. De son côté, la ville de Rennes[22] a mis en œuvre un ensemble d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes dans le cadre de son plan « Projet urbain Rennes 2030 » : diagnostic participatif et prise en compte de la contribution des femmes à l'héritage de la ville dans le cadre du Plan local d'urbanisme. La ville de Paris a quant à elle publié un guide référentiel « Genre et espace public ». Enfin, le département de la Gironde a engagé des actions pour favoriser la mixité dans les espaces communs de ses collèges.

2.3 Une prise en compte progressive dans la législation

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prévoit en son article premier que « *l'État et les collectivités, ainsi que leurs établissements*

publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée ». Les dispositions spécifiques à l'enjeu du genre dans l'espace public sont néanmoins peu nombreuses, le plus souvent limitées à des territoires spécifiques (quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), en particulier) ou à certains aspects (égal accès aux activités sportives[23], outrage sexiste[24] par exemple).

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine introduit l'égalité entre les femmes et les hommes comme objectif de la politique de la ville. Elle prévoit que les contrats de ville comportent obligatoirement des actions stratégiques dans le domaine de l'égalité entre femmes et hommes. Elle institue, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, des conseils citoyens dont la composante d'habitantes et habitants tirés au sort est paritaire.

Le décret du 24 juin 2015 prévoit que les communes et EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants et habitantes soient tenus à l'élaboration d'un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, notamment en ce qui concerne les politiques d'égalité menées sur le territoire de la collectivité.

Au niveau européen, il convient de mentionner la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, aujourd'hui signée par plus de 170 collectivités en France, qui mentionne plusieurs points clefs concernant les inégalités de genre dans l'espace public (aménagements urbains, mobilité, équipements de loisirs, sentiment de sécurité…).

Résolution

Pour le CESE, il est urgent d'œuvrer pour un espace public réellement égalitaire. Toutes et tous doivent être en mesure de s'approprier cet espace qui constitue un bien commun. Alors que le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes est une préoccupation croissante de la société civile, une prise de conscience autour de cette problématique est en cours. Toutefois, elle doit être appuyée par un volontarisme politique fort pour se traduire dans le quotidien de toutes et tous.

L'ambition d'une ville égalitaire, équitable et démocratique suppose de ne pas se limiter à une approche liée aux enjeux de sécurité, mais de prendre en compte le bien-être et le « bien-vivre » sur son territoire. Elle est indissociable de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, dont le harcèlement de rue et dans les transports, que le CESE avait abordée dans son étude sur « *Combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses* » (Rapporteure : Pascale Vion, 2014).

Face à l'urgence sociale et écologique qui affecte nos territoires, il est indispensable de les transformer en prenant en compte l'égalité de genre dans leur conception. Qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, cette question doit être intégrée à chaque étape : le diagnostic initial, la planification, mais aussi la conception, l'opération de construction et d'aménagement, l'évaluation, la politique d'animation.

En ce sens, la responsabilité des mesures ci-dessous incombe à tous les niveaux concernés : État et ses agences, collectivités territoriales, mais également acteurs associatifs et privés impliqués dans la vie des territoires.

1. Garantir la place et la visibilité des femmes dans l'espace public

Le CESE juge nécessaire de lever les freins à l'orientation des jeunes filles vers les filières intervenant dans le champ du développement urbain et durable et vers les métiers présents dans l'espace public, dans la lignée des préconisations du CESE dans ses avis « *Agir pour la mixité des métiers* » (Rapporteur : Patrick Liébus, 2014) et « *L'orientation des jeunes* » (Rapporteurs : Laure Delair et Albert Ritzenthaler, 2018).

Pour le CESE, il faut favoriser la mise en œuvre des budgets intégrant le genre dans les politiques d'aménagement. Dans sa résolution sur le « *Tour de France de l'égalité* » (2018), le CESE se déclarait « *favorable à l'expérimentation proposée par le gouvernement d'un budget sensible au genre* » et soutenait « *toutes les initiatives promouvant l'examen des effets différenciés de l'argent public, qu'il soit investi par l'État ou les collectivités territoriales* ». En particulier, les budgets participatifs, de plus en plus mis en œuvre par les collectivités territoriales, devraient répondre à un cahier des charges prenant en compte l'égalité femmes-hommes.

En cette matière, le CESE recommande d'adopter une approche d'éga-conditionnalité, c'est-à-dire sensible au genre, pour toutes les subventions publiques. L'État a un rôle d'impulsion à jouer : le Conseil national de la ville, dans son avis de 2018 sur « *La place des femmes et des jeunes filles dans les espaces publics dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville* », appelait le

Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) à adopter cette pratique et à se doter « *de moyens d'analyse et de contrôle fins identifiant la part des femmes bénéficiaires des 28 500 actions annuellement financées au titre de la politique de la ville* ».

Il convient de mener systématiquement des études d'impact genrées pour toute opération d'aménagement public. Parmi les outils disponibles, les comptages sexués de la fréquentation de l'espace public permettent d'affiner les diagnostics et de disposer de données objectives sur la circulation des femmes et des hommes dans l'espace public.

Enfin, le CESE encourage les collectivités territoriales à rendre davantage visibles les femmes dans l'espace public. Cette visibilité passe à travers le choix des noms de rue et d'équipements : pour le CESE, un objectif de parité doit être fixé s'agissant des nouveaux noms de rue. Elle doit également intervenir à travers une signalétique publique inclusive, qui respecte notamment la charte pour une communication égalitaire et sans stéréotypes de sexe du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh). Notre assemblée encourage les collectivités territoriales à mettre en valeur le « matrimoine », à savoir les contributions des femmes à la construction et l'histoire des villes.

2. Inclure les femmes et l'égalité femmes-hommes dans la gouvernance de l'espace public

Impliquer davantage les femmes dans la fabrique de la ville est une exigence de premier ordre. Le CESE invite les collectivités territoriales à adhérer à la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, qui énonce notamment le principe d'une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision. Il renvoie également à l'avis du HCEfh intitulé « *Parité dans les intercommunalités ? Propositions pour une égale représentation des femmes et des hommes dans les instances communautaires* » (2018).

Notre assemblée a, dans l'avis « *Fractures et transitions : réconcilier la France* » (Rapporteurs : Michel Badré, Dominique Gillier, 2019), mis en avant l'importance du recours aux outils de participation citoyenne pour l'ensemble des décisions publiques. Dans le cadre des opérations d'aménagement de l'espace public, le CESE considère indispensable que ces outils garantissent l'implication égale des femmes, afin de mieux prendre en compte leur besoin et leur expertise d'usage, dans toute leur diversité. Plusieurs outils peuvent être mobilisés, dont les marches exploratoires et sensibles[25], mais aussi l'implication des femmes dans les instances de concertation citoyenne (par exemple en prévoyant des horaires de réunion adaptés et des lieux d'accueil pour les jeunes enfants).

Notre assemblée estime indispensable d'inclure des modules obligatoires dédiés à l'égalité de genre dans l'espace public dans la formation, initiale comme continue, de tous les acteurs et actrices impliquées dans la « fabrique » de la ville, depuis sa planification jusqu'à son animation. Une offre de formation devrait être prévue pour les élus et élues territoriales dans le cadre du droit à la formation qui leur est reconnu par le code général des collectivités territoriales. Les formations des fonctionnaires territoriaux, urbanistes, architectes devraient être concernées, ainsi que l'ensemble des professions amenées à intervenir dans l'espace public.

3. Concevoir et aménager des territoires égalitaires et inclusifs

Pour le CESE, fabriquer un territoire réellement égalitaire implique de lutter contre les stéréotypes de genre. Ceci doit intervenir dans l'espace public dès le plus jeune âge, s'agissant notamment de la conception et de l'occupation des cours d'école, de l'offre de loisirs et d'activités sportives ou culturelles dans l'espace public. Des exemples de réaménagements « non genrés » de cours d'école ont abouti à une baisse du niveau de violence dans les établissements concernés. Notre assemblée rappelle l'importance de promouvoir un accès égalitaire à la pratique sportive et de « *favoriser la mixité des pratiques sportives* », comme le CESE l'a préconisé dans son avis sur « *L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives* » (Rapporteures : Murielle Hurtis et Françoise Sauvageot, 2018).

Le CESE appelle également les pouvoirs publics à soutenir les acteurs associatifs qui développent une expertise et des offres de service, dans le champ de la prise en compte de l'égalité de genre sur le territoire. Ceci concerne autant les acteurs implantés localement que les associations nationales qui développent une expertise transversale pouvant être mise à disposition de tous les territoires.

Notre assemblée préconise d'inclure pleinement l'égalité de genre dans l'approche de la ville et de la mobilité durable, en tant que composante à part entière d'un développement égalitaire et durable de tous les territoires. Parmi les bonnes pratiques identifiées, peuvent être mentionnés le fait de concevoir des équipements de loisirs modulables, permettant une pluriactivité ou la prise en compte des besoins des femmes dans les politiques de développement des mobilités (continuité des pistes cyclables, garages vélo sécurisés, développement d'une offre de transport en commun avec arrêt à la demande, etc.).

Enfin, le CESE encourage toutes les collectivités territoriales à adopter une démarche d'expérimentation en matière d'égalité, car l'expérience montre qu'il n'existe pas de « bonne solution » valable en tous lieux, mais des solutions pertinentes adaptée à chaque territoire. Une démarche fondée sur un cycle formation/information, diagnostic participatif, suivi et évaluation (analyse genrée avant/après, par exemple) semble la plus à même de faire émerger ces solutions. Le CESE appelle les collectivités à prendre connaissance de l'ensemble des outils et bonnes pratiques à leur disposition : par exemple, analyser l'occupation des espaces publics par les femmes ; agir sur les ambiances et les éclairages pour améliorer le sentiment de bien-être et de sécurité ; penser une politique d'animation des équipements sportifs davantage tournée vers les utilisateurs et utilisatrices débutants…

4. Conclusion

Le CESE rappelle que ces mesures se feront aux bénéfices de toutes et de tous. L'expérience montre qu'inclure l'égalité de genre dans la conception et l'animation des territoires se traduit par une amélioration du vivre-ensemble.

Déclarations des groupes

Artisanat

Il y a à peine plus d'un an, la parole de milliers de femmes se libérait pour dire « *stop* » aux harcèlements de rue et aux violences sexuelles dans l'espace public. Si ces actes sont désormais réprimés par la Loi, l'avancée se mesure aussi à la prise de conscience collective que les femmes doivent pouvoir se déplacer sans crainte d'être agressées.

Mais au-delà des problèmes de sécurité, se pose la question de la place accordée aux femmes en termes d'équipements et d'aménagements publics dans l'espace urbain.

Si les politiques publiques territoriales doivent prendre en compte la question de l'égalité femmes-hommes, la réalité montre qu'un grand pas reste à faire pour rendre opérationnel un tel objectif.

Nul ne saurait le contester : les femmes sont légitimes à profiter de l'espace public autant que les hommes. Pourtant, les études montrent que les équipements publics de sport et de loisir, sont très majoritairement utilisés par les hommes. Le même constat est fait pour les nouvelles mobilités qui sont aujourd'hui promues. Pour quelles raisons ? Parce que la nature ou l'emplacement de ces équipements répondent mal aux temps de vie et aux besoins des femmes ; ils ne sont pas en adéquation avec leurs attentes.

Penser autrement la politique d'aménagement des territoires autour d'un usage plus égalitaire et plus inclusif de l'espace public est donc une nécessité. Pour y parvenir, nul besoin de nouvelles dispositions législatives, mais simplement de volonté politique.

La résolution énumère une série de leviers pour donner corps à cette volonté.

Parmi ses propositions, il nous semble primordial d'assurer la participation des femmes à l'élaboration des politiques publiques locales ; c'est en associant les habitantes, via des outils de concertation ou d'évaluation, que leurs attentes pourront se traduire en actions concrètes et adaptées à la situation de chaque territoire.

Ces démarches doivent concerner autant la conception que la transformation des aménagements et équipements publics, qu'il s'agisse de penser ou repenser les déplacements du quotidien ou les espaces communs.

Nous partageons également la préconisation visant à exiger une approche genrée comme condition du financement des opérations de rénovation urbaine des quartiers, afin de s'assurer que les projets apportent des réponses tangibles sur l'égalité dans ces territoires où elle se trouve souvent fragilisée.

Plus largement, il nous semble essentiel de montrer qu'une meilleure prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans la conception des politiques publiques

locales permettrait non seulement de favoriser la qualité de vie de tous, mais aussi de lutter contre les stéréotypes de genre qui impriment encore les choix des adolescentes au moment de leur orientation scolaire, ainsi que ceux des femmes souhaitant réorienter leur vie, privant ainsi les unes et les autres de nombreuses opportunités.

C'est pourquoi, le groupe de l'artisanat apporte son soutien à l'interpellation des futurs élus locaux autour de ces enjeux, à la veille des élections municipales.

Il a donc voté cette Résolution.

Associations

Nous sommes aujourd'hui face à un texte absurde ! Absurde car nous sommes en 2020 et qu'en 2020 nous nous posons encore la question de l'égalité entre tous et toutes pour la pleine et entière occupation de l'espace public.

Pourtant cette question reste d'une cuisante actualité et méritait d'être posée !

Le groupe des associations remercie la délégation aux droits des femmes et à l'égalité ainsi que le Bureau, d'avoir fait le choix opportun de porter cette résolution en cette période d'élections municipales et intercommunales.

Si les faits et la situation que vous décrivez au sein de cette résolution sont connus et répétés, notamment grâce à l'implication et aux mobilisations quotidiennes des associations et des milliers de femmes et hommes qui y militent, rien ou presque n'est fait pour lutter contre cette ségrégation genrée.

C'est pourquoi notre groupe s'associe pleinement aux recommandations visant d'une part à l'adaptation d'une démarche d'éga-conditionnalité pour les subventions publiques en particulier sur les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et d'autre part le besoin d'études d'impact genrées pour toute opération d'aménagement public. Ces mesures permettent à la fois une prise conscience et une objectivation diagnostique portant sur la circulation des femmes et des hommes dans l'espace public.

En complément du travail réalisé à partir de nombreux travaux universitaires et d'études menées par des associations comme « *Genre et Ville* », nous souhaitons souligner la nécessité de porter une égale attention aux territoires ruraux sur les questions d'isolement, voire d'insécurité. Les femmes, comme dans les QPV sont les premières « *recluses* » pour peu que le tissu associatif, aujourd'hui très fragilisé, ne puisse exercer son rôle moteur de lien social, de solidarité et de rempart intergénérationnel.

Le groupe des associations rejoint ici un point essentiel évoqué en conclusion : celui d'un engagement volontariste de la collectivité territoriale dans une démarche expérimentale en matière d'égalité fondée sur un diagnostic participatif. Celui-ci doit inclure une analyse genrée, un suivi/évaluation, encadrant une politique globale de valorisation des espaces publics en agissant sur les ambiances et éclairages au service du bien-être des habitants et d'animation vers tous publics, tant des équipements sportifs que des parcs et parcours divers.

Nous sommes tous et toutes, les héritiers d'une culture genrée, pour toutes ces raisons et parce que le fait de parler de ces questions fera avancer la prise de conscience, le groupe des associations a voté cette résolution.

Enfin avant de conclure, nous voulons dédier cette déclaration à toutes nos filles et à toutes celles qui chaque jour subissent le poids du notre histoire patriarcale parfois d'une grande violence. La prise de conscience est faite, il est temps désormais que les choses changent. Nous tous, femmes et hommes, avons tout à y gagner.

CFDT

Agir pour un espace public égalitaire, pour beaucoup c'est un non sujet. Et pourtant ! Longtemps les urbanistes ont cru que l'espace public était neutre et qu'il n'avait pas de genre. On sait aujourd'hui qu'il n'en est rien.

Encore trop souvent les politiques d'aménagement urbain ignorent cette question alors que des études genrées, trop rares, sont faites qui montrent ces déséquilibres et aideraient aux choix politiques.

De plus, comment atteindre une parité de l'occupation de l'espace public sans une gouvernance paritaire des sujets d'urbanisme au sein des collectivités ?

C'est pourquoi, à l'occasion des prochaines élections municipales, le CESE attire l'attention de toutes et tous en interpellant particulièrement les pouvoirs publics et les collectivités territoriales sur cette question. La CFDT approuve cette démarche.

Bien sûr, l'espace public n'est pas interdit aux femmes, mais souvent il n'est pas construit ni organisé pour répondre à leurs besoins. Une prise de conscience récente de cette problématique a permis la mise en place de certaines mesures pour tenter de rééquilibrer la situation, à l'exemple des contraventions pour réprimer le harcèlement de rue, des campagnes de sensibilisation, de la publication de guides ou encore de l'organisation de marches exploratoires.

Pour la CFDT, beaucoup reste à faire pour que ces démarches se généralisent et soient intégrées dans l'ensemble des politiques publiques. C'est pourquoi il est essentiel que la société civile organisée s'approprie ce sujet et s'implique dans des actions pour aller plus loin et changer en profondeur la situation.

CFE-CGC

Aujourd'hui, force est de constater, malgré les avancées législatives, que les femmes ne sont toujours pas à la bonne place, à leur vraie place dans la sphère publique au regard de leurs diplômes et de leurs compétences.

Certes, quelques pionnières percent et elles sont, heureusement, de plus en plus nombreuses. Pour autant lorsqu'elles quittent leurs fonctions, leurs mandats, les bonnes vieilles habitudes reprennent parfois le dessus.

Cette résolution pose donc la bonne question qui est celle de la place des femmes dans notre société, dans la cité et surtout de cette place dans la durée.

Cette résolution pointe du doigt quelques blocages notamment les freins à l'orientation scolaire des jeunes filles afin de leur permettre d'accéder à l'ensemble des filières, mais aussi l'accès des femmes à la gouvernance de l'espace public.

Notre groupe soutient ces propositions car pour nous l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est, à la fois, un facteur de créativité, un facteur de productivité et un facteur de cohésion sociale. C'est la base du mieux vivre ensemble.

Pour que cela devienne une réalité il faut travailler davantage sur la manière de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle quelle que soit la fonction exercée et, au final cela permettra d'améliorer la situation des femmes, mais aussi celle des hommes. Car à la CFE-CGC nous avons toujours parlé de mixité et non de parité.

Pour autant aujourd'hui, avec le recul, nous reconnaissons les vertus des politiques de quota et des lois sur la parité qui ont permis à de nombreuses femmes de percer dans des domaines où elles n'étaient pas attendues.

Aujourd'hui pour aller plus loin, il serait bon d'avoir une véritable campagne de pédagogie lancée par le gouvernement au niveau national et sur l'ensemble de notre territoire y compris dans les Outre-mer. Avec un seul objectif : lutter contre les stéréotypes qui ont encore la vie dure et qui empêchent toujours un certain nombre de femme d'émerger.

Vous l'aurez compris, notre groupe a soutenu et voté favorablement cette résolution.

CGT

Dans cette période électorale, cette résolution est bienvenue et vient bousculer les esprits si prompts à penser la ville durable en laissant de côté son pilier « égalité ». Car parler de ville durable ce n'est pas qu'évoquer l'environnement, le social et le solidaire, c'est aussi la dimension de l'égalité femmes/hommes qu'il faut convoquer.

La ville a un genre en ce sens qu'elle joue un rôle dans les rapports sociaux femmes/hommes, elle participe aux rapports de pouvoir en donnant accès ou non aux différentes sphères de la vie en société.

Alors finalement une ville durable, c'est quoi dans la vie quotidienne des femmes ? Une ville non-sexiste, c'est comment ?

La résolution nous indique de façon pertinente les pistes à suivre : une volonté politique à tous les niveaux, de l'état aux collectivités, de mettre en place des processus financiers égalitaire comme le budget sensible au genre et une approche d'éga-conditionnalité. Améliorer le bien-être et le sentiment de sécurité par l'aménagement urbain, faire reculer le sentiment d'insécurité dans les transports. Permettre de prendre en compte la parole et l'expertise des femmes, améliorer leur présence dans les espaces publics, dans les loisirs avoir une offre d'activité qui favorise l'égalité.

Il s'agit donc d'agir de façon globale pour être dans une ambition de changement.

Mais pour aller plus loin que la résolution c'est aussi de penser LE travail, sa place, son sens, sa finalité et bien entendu le temps que nous y consacrons, c'est aussi notamment l'égalité salariale et professionnelle, et plus d'actualité, celle de la retraite des femmes.

Cette démarche égalitaire que nous soutenons, comme le dit la sociologue Sylvette Denèfle, « *c'est changer, avec la ville, la vie sociale dans son ensemble.*

C'est modifier les rapports de force, les rôles sociaux, l'intimité, la vie familiale, les formes de pouvoir ».

Merci à la rapporteure et à l'administration pour le travail réalisé.

La CGT a voté la résolution.

CGT-FO

La conception, l'organisation et l'utilisation de l'espace public reflètent et parfois renforcent les inégalités de genre déjà à l'œuvre. C'est un espace qui est créé par l'homme pour l'homme et ce n'est que depuis quelques années que son utilisation genrée, qui dure depuis toujours, est remise en cause. Plus globalement, ce phénomène est par ailleurs à lier au concept même d'espace public et à la place qu'il occupe en tant que lieu d'expression des rapports sociaux et de pouvoir.

La neutralité de l'espace public, et plus encore son inclusivité, prend donc une importance particulière car c'est aussi à travers le combat contre toute forme de ségrégation liée au genre qu'on assure l'effectivité de l'exercice de la citoyenneté.

Le groupe FO s'inscrit dans plusieurs des propositions formulées dans cette résolution et insiste sur l'importance d'agir à tous les niveaux pour que les femmes puissent exercer toutes leurs libertés dans l'espace public sans risquer d'être importunées, agressées, obligées d'éviter certains endroits ou encore contraintes de limiter leur mobilité à certaines heures.

Le combat pour l'égalité dans l'espace public doit par ailleurs intervenir en amont. L'école doit jouer un rôle en sensibilisant les jeunes générations à l'importance d'adopter une culture citoyenne débarrassée des préjugés sexistes tout en veillant à ce que les orientations scolaires cessent d'être les moments clés où la différentiation des destinées masculines et féminines commencent à prendre forme. La mixité des formations doit par ailleurs aboutir à une transformation des emplois et des métiers qui ne doivent plus se structurer selon des logiques genrées. L'égalité salariale entre les hommes et les femmes est une urgence qui ne peut plus attendre. C'est aussi le cas pour les déroulements de carrières qui enferment, encore aujourd'hui, les femmes dans les postes les moins prestigieux et rémunérateurs.

Enfin cette lutte pour l'égalité entre les sexes doit aussi se concrétiser dans l'aménagement des espaces publics, l'organisation des systèmes de transport, des choix de conception et d'appellation des équipements, des rues, des monuments, etc.

Cette résolution est un appel à transformer l'espace public pour qu'il devienne ce qu'il devrait être : un lieu d'égalité entre les sexes. La tâche est immense et il est temps de s'en emparer de manière sérieuse, volontaire et de mettre les moyens nécessaires pour la réussir car tant que ce n'est pas fait notre démocratie restera figée sur un seul pied.

Le groupe FO a voté en faveur de cette résolution.

Coopération

La résolution nous permet de questionner ce que signifie être femme dans l'espace public. Il nous faut étudier plus en profondeur comment les injonctions faites aux femmes s'expriment dans l'espace public, comment la ville façonne des normes pour les femmes, et comment elles peuvent s'en émanciper individuellement et collectivement.

La résolution expose des propositions pour garantir la place des femmes dans l'espace public, pour mieux les inclure dans la gouvernance, et pour concevoir des territoires plus égalitaires.

Il est en effet important de mieux intégrer cette dimension de genre dans les politiques d'aménagement, dans les subventions et dans les études d'impact des opérations.

De même, la participation des femmes à la prise de décision est indispensable. À ce titre, les initiatives novatrices telles que les marches exploratoires initiées par la société civile, sont des outils intéressants à mobiliser pour prendre en considération les besoins des femmes et obtenir une expertise d'usage complète.

Si des bonnes pratiques particulièrement intéressantes existent déjà et sont à faire connaître au-delà des seuls initiés, le groupe de la coopération appuye aussi la volonté d'encourager toutes les collectivités à adopter des démarches d'expérimentation en matière d'égalité. De cette manière, des solutions pourront émerger au plus près des territoires, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux.

Dans la perspective d'un meilleur « *vivre-ensemble* » auquel tout le monde aspire, le groupe de la coopération souhaite lui aussi une ville faite par et pour tous et toutes, hommes et femmes.

Le groupe de la coopération a voté la résolution.

Entreprises

En France, les attentes sur l'égalité femmes-hommes sont de plus en plus fortes. Dans les entreprises, le sujet est un enjeu de responsabilité sociale et sociétale. C'est pourquoi de multiples actions sont engagées. Pourtant, force est de constater que tant que les résultats ne sont pas plus probants, la mobilisation doit se poursuivre et se renforcer. Or, il est des actions qui sont du ressort de l'entreprise et d'autres du domaine public, comme le projet de résolution présenté ici le démontre.

Le groupe des entreprises ne peut qu'encourager une prise de conscience de toutes et tous des problématiques de genre. L'égalité réelle entre les femmes et les hommes ne pourra être atteinte que si, de façon collective comme individuelle, nous agissons pour une véritable mixité à tous les niveaux de notre société.

Beaucoup de politiques publiques sont concernées dont celles relevant de l'aménagement du territoire, de la mobilité, des équipements de loisirs, de la sécurité. De notre point de vue, l'éducation, l'orientation et la formation sont des axes prioritaires pour développer l'égalité entre femmes et hommes.

Cette résolution met en avant des points clefs pour encourager une meilleure prise en compte des attentes et besoins des femmes dans l'espace public et développer la participation des femmes aux décisions publiques. Nous ne pouvons qu'y souscrire et souhaitons insister sur la nécessité d'établir une gouvernance paritaire qui sera la base de toute évolution réelle.

Nous remercions madame la rapporteure, pour ce travail qui met en lumière des aspects encore trop négligés visant à faire progresser notre société.

Environnement et nature

Le groupe environnement et nature salue cette résolution qui interpelle sur la manière dont est conçu et utilisé l'espace public, urbain notamment.

Les auditions ont permis de réaliser que par-delà son apparente neutralité en terme de genre, la ville est pensée par et pour les hommes. Par exemple, les principaux équipements de loisirs, city-stade, skate-parks, terrain de foot ou autres parcours sportifs sont des espaces dédiés aux loisirs sportifs plutôt masculins, aux dépens d'activités plus inclusives.

Rendre la ville inclusive et égalitaire nécessite donc de changer de regard et ce, de manière multidimensionnelle.

En termes de mobilité, les formes urbaines sont souvent défavorables aux femmes. Les mobilités douces doivent elles aussi être interrogées en terme d'accessibilité égalitaire pour les mères - ou les pères - que ce soit la piétonisation des voies, le covoiturage ou l'usage du vélo...

Ce thème de l'espace public inclusif et égalitaire est aussi un enjeu culturel, que traduit la toponymie. Le fichier « *Fantoir* », qui recense les noms de rues des communes françaises, est sans appel : sur les dix noms de voies les plus courants, aucun n'est celui d'une femme ; seulement 15 noms féminins figurent parmi les 200 noms les plus usités.

Le genre tout comme la prise en compte des enjeux climat et biodiversité dans la conception et l'usage de l'espace public sont restés trop longtemps un angle mort des politiques urbanistiques et d'aménagement.

Accorder plus de place à la nature en ville, à l'agriculture urbaine, aux trames vertes, bleues et nocturnes urbaines doit aussi contribuer à rendre l'espace urbain plus inclusif – y compris avec les générations futures.

C'est précisément parce que cette résolution appelle à un changement de regard, révélateur d'inégalités peu visibles parce trop familières, que notre groupe approuve son contenu et mesure le chemin à parcourir.

Mutualité

La réflexion sur la place des femmes dans l'espace public est assez récente. La prise de conscience collective s'est manifestée grâce à la forte mobilisation des acteurs associatifs à l'origine d'initiatives qui, comme les marches exploratoires, ont permis aux femmes de réinvestir l'espace public.

Le droit à la ville est fondamental : droit de circuler librement, en toute sécurité, droit d'utiliser les équipements publics et de bénéficier d'une offre de loisirs.

L'implication des collectivités territoriales est indispensable pour répondre à l'effectivité de ce droit et l'aménagement des villes pour favoriser la mixité dans les espaces publics doit permettre la participation des femmes aux processus de décisions pour une prise en compte de leur expertise d'usage et de leurs besoins.

Par ailleurs, les espaces publics ne se limitent pas à la rue et aux transports. Ils concernent également les lieux d'apprentissage de la mixité et des relations sociales comme l'école, les lieux de loisirs ou de culture.

Ces lieux, qui représentent les premières instances de socialisation, doivent donc permettre de déconstruire les clichés.

L'exemple de l'activité sportive est ici révélateur : la fréquentation des city stades ou autres skate parcs est aujourd'hui très majoritairement masculine. Pour le groupe de la mutualité, favoriser la mixité des pratiques sportives, dont les effets sur le bien-être et la santé ne sont plus à démontrer, implique donc, comme le préconise le CESE de lutter contre les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge.

Enfin, l'étude de notre délégation rapportée par Pascale Vion en 2014 sur les violences faites aux femmes relevait que les risques les plus nombreux encourus par les femmes dans l'espace public constituent souvent « *un ensemble de brimades, de menaces, qui accompagnent leurs mouvements* ». Ces situations les incitent à adopter des stratégies d'évitement : horaires de déplacements, modes de transport, manière de s'habiller…, face à une appréhension à fréquenter certains espaces publics.

Développer une ville rassurante, apaisée et inclusive, penser leur aménagement dans une perspective égalitaire, profitera à toutes et tous et se traduira, comme l'affirme notre résolution, « *par une amélioration du vivre-ensemble* ».

Le groupe de la mutualité a voté la résolution.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Depuis *#MeToo*, on constate une plus grande écoute de la parole des femmes quant aux situations de violences qu'elles subissent en tant que femmes.

Comme nous pouvons récemment le voir avec le monde du sport, plus qu'une prise de parole, il s'agit d'une véritable prise de conscience qui mobilise la société civile toute entière. Ce contexte dans lequel intervient cette résolution est également celui des prochaines élections municipales, pour lesquelles les enjeux en termes d'égalité femmes-hommes sont grands.

A l'heure actuelle, les femmes ne représentent encore que 17% des maires de France et 40% des conseillères et conseillers municipaux. C'est trop peu. Et ce manque de parité se reflète notamment sur les politiques publiques et urbaines qui prennent rarement en compte les inégalités femmes-hommes dans leurs aménagements.

Il est nécessaire de rappeler que la lutte contre les inégalités dépend du volontarisme politique des futur.es élu.es. Alors que nous repensons nos villes pour en faire des villes durables, l'enjeu du genre doit être pris en compte pour que les femmes ne soient pas, une fois de plus, mises de côté des transitions à venir.

Par ailleurs, le groupe apprécie la démarche visant à repenser les espaces sans se limiter uniquement aux enjeux de sécurité. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles est indissociable de la quête du bien-vivre de chacune et chacun.

Nous soutenons donc la résolution, et notamment la préconisation visant à systématiser les études d'impact genrées en amont de toute opération d'aménagement public.

Les comptages sexués et les marches exploratoires permettent d'établir un diagnostic plus complet des habitudes développées par les usagers et les usagères de ces espaces publics. Ces outils permettent de mieux comprendre ce qui rend les lieux hostiles, inhospitaliers, inadaptés ou impraticables.

Le groupe est également favorable à une meilleure représentation des femmes au sein des organes décisionnels et à la nécessité d'un travail de sensibilisation des professionnels amenés à concevoir ou animer les espaces publics.

Enfin, le groupe salue le fait que la résolution encourage la lutte contre les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge : la création d'espaces de loisirs modulables, de cours d'écoles non genrées.

La lutte contre les inégalités est bénéfique pour toutes et tous. Elle permet de créer un climat de sérénité propice au bien vivre ensemble dont nous avons aujourd'hui tant besoin.

Le groupe a voté favorablement la résolution.

Outre-mer

Le constat posé par cette résolution réside dans le fait que l'espace public reste encore largement un espace d'inégalité entre les femmes et les hommes. De nombreux « faits-divers » le rappellent, aussi bien dans l'Hexagone dans les Outre-mer. Dans beaucoup de cas, indépendamment des violences faites aux femmes dans les espaces publics, la logique d'aménagement des milieux et équipements urbains restent marquée par l'inégalité de genre. C'est particulièrement prégnant pour les équipements de loisirs qui sont largement destinés aux hommes et occupés par eux mais aussi dans la toponymie des lieux urbains. L'espace public traduit ainsi la hiérarchie inégalitaire et contribue à perpétuer au détriment du vivre ensemble et de l'épanouissement de tous. Cela impacte négativement le développement humain de nos territoires.

Ces aspects ont été mis en exergue dans les travaux conjoints des deux délégations, aux Droits des femmes et à l'égalité et aux Outre-mer lors de la présentation de l'avis relatif aux *Violences faites aux femmes dans les Outre-mer*.

En répondant aux préconisations du CESE, l'Institut national d'études démographiques (INED) a réalisé une série d'enquête (VIRAGE) qui confirme le constat que nous avons posé en 2017. En effet, entre 36 et 51% des femmes sont confrontées à des faits de harcèlement lors de déplacements dans les lieux public.

Cette résolution et recommandations ne peuvent pas mieux s'articuler à la veille des échéances électorales locales.

Agir pour une plus grande mixité de l'espace public est un problème politique qui exige l'engagement de chacun. Les débats qui s'ouvrent doivent permettre de formuler des propositions pour penser aux villes réellement inclusives, partant de l'expérience des habitantes et pour développer un urbanisme plus conscient des usages différenciés.

Le groupe de l'Outre-mer s'est mobilisé dans son ensemble depuis le début de la mandature pour veiller au respect et faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le groupe de l'Outre-mer a voté la résolution.

Personnalités qualifiées

Véronique Séhier : « *Quand je sors je veux être libre, pas courageuse !* », peut-on-on lire sur un collage de rue à Marseille, ce qui résume bien l'enjeu à la veille des élections municipales après #*metoo* !

On a longtemps considéré la mixité comme un fait acquis, comme si le vivre ensemble allait de soi, comme si les espaces étaient « *neutres* » ; or, le neutre est masculin. Et les inégalités de genre influencent toutes les sphères de la vie publique et de la vie privée.

D'où la nécessité d'un travail de « *déconstruction* », au sens propre et au figuré :

Pour penser et aménager la ville avec la participation des femmes, élues et techniciennes formé.es à la question du genre

Pour penser l'animation de ces espaces, de façon à promouvoir une utilisation égalitaire de tous les espaces quelle que soit l'heure.

Et dans tous les établissements scolaires, penser les espaces extérieurs et de vie commune comme des lieux à investir de façon égalitaire par les filles et par les garçons. Cela doit faire partie du processus d'éducation et d'apprentissage, dès la cour de récréation, dans les espaces de loisirs, dans la rue.

C'est aussi ne plus apprendre aux filles à éviter certains espaces, certaines rues, certaines tenues, mais plutôt leur donner envie d'occuper tous les espaces, sans crainte. Ne plus vouloir protéger les filles à tout prix, au risque de limiter leurs déplacements, mais éduquer les garçons.

Et casser les idées reçues : « [les] *viols ne sont pas le fait d'inconnus. Dans 83% des cas, la victime connaissait son agresseur* ». Il faut pouvoir dire clairement que les violences se perpètrent davantage dans l'intimité, avec des personnes connues ou dans les familles.

Promouvoir le partage égalitaire de l'espace, c'est agir en prévention de toutes les violences, pour le bien être de chacun et chacune. C'est notre responsabilité collective, et cela nécessite une politique volontariste.

Professions libérales

Le groupe des professions libérales remercie la rapporteure et les membres de la délégation de s'être saisis du sujet de l'aménagement de l'espace public à la veille des élections municipales. Il a voté la résolution, moins pour les solutions qu'elle donne, que pour les questions qu'elle soulève.

En effet, les espaces publics ne sont pas toujours adaptés à toutes les personnes qui peuvent être amenées à les fréquenter. Les skateparks et les city-stades sont plus utilisés par des jeunes garçons que par des jeunes filles. Les petites filles n'osent pas fréquenter les toilettes de leur école ou leur collège (ils ne sont pas toujours très propres, les portes ferment mal ou pire, sont cassées) et elles restent le plus souvent sur le côté de la cour de récréation, alors que les garçons plus turbulents et plus bruyants occupent le centre de la cour.

Le développement récent des modes de transport individuels en ville comme le vélo ou la trottinette montrent le peu de place laissé aux mamans avec poussette, ou encore aux personnes à mobilités réduites.

Si la limitation de la voiture en ville va dans le bon sens en réduisant la pollution atmosphérique, en offrant une meilleure qualité de cadre de vie, les incidences de ces nouveaux usages pour les femmes sont souvent passées sous silence.

N'est-il pas scandaleux qu'une femme ne puisse prendre certains transports en commun après 21h ou traverser certains espaces publics ?

Nos organisations professionnelles du cadre de vie militent de longue date pour introduire dans nos formations initiales et continues des modules ouverts sur les attentes de la société et ses nouveaux enjeux. Il nous faut intégrer de nouveaux outils de participation aux côtés d'équipes pluridisciplinaires comprenant géographes, sociologues, ethnologues, architectes, urbanistes, environnementalistes, … et surtout usagers, en veillant à la nécessaire implication de davantage de femmes dans les décisions liées aux aménagements de la ville ; elles connaissent le terrain, elles ont une véritable expertise d'usage ; elles ont une sensibilité et des approches différentes qui enrichissent les réflexions en amont et donc les cahiers des charges qui s'adressent aux professionnels et auxquels ceux-ci devront répondre, en proposant des aménagements adaptés au contexte local. Nous ne pouvons qu'encourager le développement de diagnostics partagés, de marches exploratoires et sensibles innovantes afin que les commandes auxquelles nous devront répondre intègrent ces préoccupations.

Nous entendons, encore trop souvent, de la bouche d'élus locaux, sous couvert d'assurer des espaces sécurisés : pas de banc ! Pas d'emmarchement ! Pas de recoin où les jeunes risqueraient de se rassembler, de faire du bruit, de gêner les habitants du quartier…

Pourtant, nous aspirons tous à nous déplacer quand on veut, où l'on veut tranquillement, s'arrêter, s'asseoir, lire sans être dérangé, voir jouer nos enfants, tout simplement pouvoir profiter de la ville et de ses aménités.

Les professionnels de l'aménagement sont prêts à relever le défi si la commande et les moyens sont là.

La ville de demain devra être intelligente, résiliente, durable mais aussi être « *inclusive* » ; c'est-à-dire prendre en compte les besoins de l'ensemble de la population. Au-delà, le groupe des professions libérales aspire, comme Mme Lorion-Bouvreuil, géographe, le suggère, à une ville hospitalière et bienveillante.

UNAF

La formule, devenue célèbre dans un article d'un journaliste belge en 2013, nous rappelle « *Si nous rendons l'espace plus confortable et attractif pour les femmes, il le sera pour tout le monde !* »

Il est important que le CESE se saisisse à nouveau, trois ans après, du sujet de la place des femmes dans l'espace public comme il l'a déjà fait au travers de la proposition 24 « *lutter contre les inégalités femmes-hommes dans l'espace urbain* » dans son avis, *La qualité de l'habitat, condition environnementale du bien-être et du mieux vivre ensemble*.

Si l'on peut voir quelques initiatives dans quelques municipalités, la question est loin d'être résolue et il est indispensable qu'à la veille des élections municipales les candidats s'imprègnent de cette large thématique pour mettre en œuvre des actions concrètes.

Pour le groupe de l'UNAF, les préoccupations à prendre en compte concernant l'espace public tiennent aussi aux réalités quotidiennes des familles. Déposer les enfants à l'école ou à une activité périscolaire, travailler ou chercher un travail, faire les courses, passer dire bonjour à un parent âgé, et les exemples peuvent être démultipliés à merci. Pour le parent en charge de ces nombreuses activités, le plus souvent les mères, ce sont mille arrêts, impossibles à réaliser avec des transports en commun. Si certains déplacements peuvent se faire à pied, là ce sont les largeurs de trottoirs qui sont problématiques pour faire passer une poussette avec de jeunes enfants.

Face à ces parcours semés d'embuches, la présente résolution demande à ce que soient menées systématiquement des études d'impact selon les besoins des femmes et des hommes mais aussi des enfants pour toute opération d'aménagement public. Cela peut passer par des comptages différenciés de fréquentation des espaces et des services.

Pour le groupe de l'UNAF, il n'existe pas une solution unique pour tous les territoires mais des solutions pertinentes adaptées à chaque territoire. Cela passe par l'analyse fine de l'occupation des espaces publics par les femmes, par l'amélioration des ambiances et des éclairages pour accroitre le bien-être et la sécurité. Il faut aussi ajouter une accessibilité renforcée par un élargissement des trottoirs avec des bateaux, qui permettrait le passage des poussettes ou des fauteuils roulants pour les personnes âgées et handicapées.

Le groupe de l'UNAF a voté la résolution.

UNSA

Construire un espace public égalitaire doit être une préoccupation au cœur de l'ensemble des politiques publiques. Héritage d'une construction inégalitaire de nos sociétés et de nos lieux de vie et de sociabilisation, car il s'agit bel et bien d'une construction, la résolution dans l'exposé des motifs le montre très bien, elle doit donc être déconstruite.

Et cela passe par la fabrique de la ville, trop souvent pensée par des hommes, pour des hommes.

L'UNSA est particulièrement attentive et mobilisée sur la déconstruction des stéréotypes et la promotion de l'égalité femmes-hommes, et cela commence dès le plus jeune âge.

L'aménagement des cours de récréation en sont un parfait exemple. Tout le monde voit à quoi ressemble trop souvent une cour d'école. Un rectangle de bitume, avec, tracé à la peinture, un terrain de foot disproportionné. La pratique du sport étant trop souvent genrée, les petits garçons jouent au foot et les petites filles restent sagement sur les côtés.

La redéfinition de cet espace, qui est l'un des premiers lieux de sociabilisation, est fondamentale, tout comme l'est la redéfinition de l'espace public.

Si des améliorations sont constatées par la résolution, il est bien montré également qu'elles sont le fruit d'initiatives prises localement, il est temps d'impulser ce changement partout. La question de la visibilité du « *matrimoine* », par les noms de rues, de places, de stations de transport en commun, sont des actions importantes qu'il est plus que nécessaire de mener dès maintenant.

L'UNSA adhère aux propositions qui sont faites dans cette résolution et particulièrement celles faites sur les espaces scolaires et celles sur l'orientation des jeunes filles, futures conceptrices de la ville.

Elle souscrit également aux propositions visant à concevoir et aménager des territoires égalitaires et inclusifs, en s'appuyant sur les expertises d'usage.

Concevoir aujourd'hui la ville de chacun, ou chaque individu trouve sa place, sans assignation, est une nécessité. C'est la condition d'une société apaisée, donnant à chaque citoyen les mêmes droits et garantissant effectivement le libre exercice de ce droit.

Pour autant, ce droit ne pourra être réel qu'à la condition d'une véritable éducation à l'égalité fille garçon, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie. Construire la ville de demain c'est aussi former des citoyennes et des citoyens libres et égaux.

Scrutin

Scrutin sur l'ensemble de la résolution

Nombre de votants et votantes 153

Pour 153

Le CESE a adopté

Pour : 153

Agriculture	MM. Ferey, Roguet.
Artisanat	Mme Amoros, M. Crouzet, Mme Foucher, MM. Fourny, Le Lann, Mme Marteau, MM. Munerot, Quenet, Mme Teyssedre.
Associations	MM. Deschamps, Lasnier, Mme Martel, M. Serres.
CFDT	M. Blanc, Mme Blancard, M. Cadart, Mmes Canieux, Château, Duboc, M. Duchemin, Mme Esch, M. Gillier, Mmes Hervé, Houbairi, M. Mussot, Mme Nathan, M. Nau, Mme Pajares y Sanchez, MM. Ritzenthaler, Saint-Aubin.
CFE-CGC	M. Artero, Mmes Biarnaix-Roche, Couvert, MM. Delage, Dos Santos.
CFTC	Mmes Coton, Lecerf, MM. Sagez, Thouvenel, Vivier.
CGT	Mmes Bordenave, Chay, MM. Dru, Fourier, Fournel, Garcia, Mmes Lamontagne, Manière, MM. Naton, Oussedik, Teskouk.
CGT-FO	Mmes Brugère, Derobert, Desiano, Fauvel, Gillard, MM. Goulm, Homez, Kottelat, Legagnoa, Mme Marot, MM. Pérès, Techer.
Coopération	MM. Grison, Mugnier, Mmes Roudil, Saint Martin.
Entreprises	Mmes Boidin Dubrule, Couderc, Duprez, M. Dutruc, Mme Escandon, MM. Gailly, Gardinal, Grivot, Mme Ingelaere, M. Pfister, Mmes Prévot-Madère, Roy, Tissot-Colle.
Environnement et nature	M. Badré, Mme de Béthencourt, MM. Bonduelle, Bougrain Dubourg, Mmes Denier-Pasquier, Ducroux, M. Genty, Mme Popelin.
Mutualité	M. Caniard, Mme Joseph, M. Junique.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse	MM. Blanchet, Coly, Mmes Le Bas, Weber.
Outre-mer	Mmes Biaux-Altmann, Bouchaut-Choisy, MM. Edmond-Mariette, Rivière, Suve.
Personnalités qualifiées	Mme Adam, MM. Adom'Megaa, Amsalem, Aschieri, Mme Autissier, MM. Bennahmias, Boccara, Bontems, Bussy, Cabrespines, Cambacérès, Mmes Castaigne, Djouadi, M. Duval, Mmes Gibault, Goujon, Grard, MM. Grosset, Guglielmi, Mme Hurtis, MM. Joseph, Jouzel, Keller, Kettane, Mmes Lechatellier, Le Floc'h, Léoni, Levaux, Mignot-Verscheure, MM. Molinoz, Pasquier, Pilliard, Roustan, Mmes Sehier, Thiéry, MM. Thieulin, Thomiche, Mme Trostiansky, M. Wargnier.
Professions libérales	MM. Chassang, Lafont, Mme Riquier-Sauvage.
UNAF	Mmes Allaume-Bobe, Blanc, MM. Chrétien, Feretti, Mme Koné, MM. Marmier, Tranchand.
UNSA	Mmes Arav, Vignau.

Notes de fin

[1] Thierry Paquot, L'espace public, La Découverte, 2015.
[2] Voir en particulier : Marylène Lieber, Genre, violence et espaces publics, Les presses de Sciences-Po, 2008 ; Elise Vinet et al, Etude-action sur les discriminations multifactorielles envers les femmes dans trois quartiers prioritaires lyonnais, GREPS (Université Lyon 2), août 2013 ; Edith Maruéjouls, thèse de doctorat, Mixité, égalité et genre dans les espaces de loisirs des jeunes : pertinence d'un paradigme féministe, 2014.
[3] L'usage de la ville par le genre, Communauté urbaine de Bordeaux, coproduction a'urba - ADES-CNRS, juin 2011.
[4] Audition de Pascale Lapalud, fondatrice de Genre et ville, urbaniste, devant la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, le 27 novembre 2019.
[5] Voir un résumé de ces conclusions dans l'interview d'Edith Maruéjouls dans Le Monde, « Dans les cours de récréation, les filles sont invisibilisées », 17 septembre 2018.
[6] Edith Maruéjouls, 2014, op. cit.
7 Edith Maruéjouls, ibid.
[8] En particulier Villiers-le-Bel, Aubervilliers et Brive-la-Gaillarde. Cf. audition de Pascale Lapalud, op. cit. et http://www.genre-et-ville.org
[9] Sociologue et professeure à l'Institut des études sur le genre de l'Université de Genève.
[10] Marylène Lieber, op. cit.
[11] L'outrage sexiste, qui consiste à imposer à une personne un propos ou un comportement à connotation sexuelle ou sexiste, qui porte atteinte à sa dignité ou l'expose à une situation pénible, est une infraction pénale qui peut être punie d'une amende pouvant aller jusqu'à 750 euros depuis l'entrée en vigueur de la loi Schiappa du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.
[12] Selon l'Insee (enquête transports 2008), les femmes effectuent 3,18 déplacements quotidiens contre 3,11 pour les hommes.
[13] D'après l'enquête « Transports » de l'Insee de 2008, 9% des déplacements domicile-travail des femmes incluent l'accompagnement d'un enfant à l'école, contre 3% pour les hommes.
[14] Audition d'Yves Raibaud, géographe, maître de conférences à l'Université Bordeaux-Montaigne, devant la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, le 27 novembre 2019 : « Nous voyons que, dans les études sur les principales villes françaises, nous sommes entre 18 et 35 % de pratique féminine du vélo, c'est-à-dire que le vélo ne va pas de soi. ».
[15] Femmes et mobilités urbaines. Vélo, marche et covoiturage, Recherche réalisée entre le 15 avril et le 30 octobre 2017 sous la direction d'Yves Raibaud, pour Bordeaux Métropole, direction de la mobilité, février 2018.
[16] Edith Maruéjouls, op. cit. ; Sylvie Ayral et Yves Raibaud (dir.), Pour en finir avec la fabrique des garçons, Vol 1 et 2, MSHA, Pessac, 2014.
[17] https://www.ville-geneve.ch/actualites/dossiers-information/genre-sports/enquete
[18] Bulletin d'information statistique de la Direction générale des collectivités locales, N° 132 - mars 2019, Xavier Niel, La part des femmes dans les conseils communautaires en 2019.
[19] A l'image du projet « Ville égalitaire », conduit par la municipalité de Villiers-le-Bel et lauréat du Programme d'investissement d'avenir (PIA) de l'ANRU, consistant à réaménager des espaces publics en favorisant leur appropriation par toutes et tous, dont "Genre et ville" assurait l'assistance à maîtrise d'œuvre.
[20] Audition de Lauranne Callet, consultante, urbaniste pour l'association Womenability, devant la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, le 11 décembre 2019.
[21] Cf note de fin 19.
[22] Audition de Geneviève Letourneux, conseillère municipale déléguée aux droits des femmes et à l'égalité de la ville de Rennes, vice-présidente en charge de la cohésion sociale, et de la politique de la ville à Rennes Métropole, devant la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, le 11 décembre 2019.
[23] Loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté qui dispose que l'« […] égal accès des hommes et des femmes aux activités sportives, sous toutes leurs formes est d'intérêt général […] »
[24] Loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.
[25] Les marches exploratoires sont des diagnostics de terrain menés par un groupe de femmes dans leur quartier d'habitation. Les «marcheuses» identifient les facteurs humains (fréquentation, pratiques sociales, occupation de l'espace) et les éléments d'aménagement du territoire qui sont à l'origine soit d'un sentiment d'insécurité, soit qui ne sont pas fonctionnels, puis élaborent des propositions d'amélioration de la situation.
Les marches sensibles sont une variante des marches exploratoires, qui a pour but de repenser la place du corps dans l'espace public à partir de ressentis sensoriels, notamment en se mettant dans la peau d'une autre personne, pour appréhender sa marche de façon différente.

Dernières publications de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité

Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental

Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

www.lecese.fr

Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15e,
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental.
N° 411200004-000220 - Dépôt légal : février 2020

Crédit photo : Shutterstock

PEFC 10-31-2190 / Certifié PEFC IMPRIM'VERT®

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL
9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr

N° 41120-0004
ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-152246-6

9 782111 522466

Direction de l'information légale et administrative
Les éditions des ***Journaux officiels***

https://www.vie-publique.fr/publications

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative